

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél: 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

Tarifs d'utilisation des équipements municipaux Ville de Bayon

au 8 avril 2024

CENTRE CULTUREL HENRI GAUDEL (capacité de 250 personnes assises « spectacle » ou 200 personnes à table)

> TARIF WEEK-END	Caution	Salle	Cuisine	Vaisselle	Charges
École ou Collège public de Bayon Communauté de Communes	Néant	200 € ⁽³⁾ ou gratuité si manifestation publique avec partenariat communal ⁽⁴⁾	50 € (3)	1 € par personne	consommations (électricité + gaz) selon relevés des compteurs aux états des lieux
École privée de Bayon * Association d'intérêt communal (1)	1 200 €				
Habitant de Bayon et de Virecourt		280 € (3) (5)			
Extérieur		650 € ⁽³⁾			

^{*} Location gratuite 1 fois/an

> TARIF A LA JOURNEE (ou pour une soirée du lundi au jeudi inclus)

	Caution	Salle	Cuisine	Vaisselle	Charges
École ou Collège public de Bayon Communauté de Communes	Néant	ou gratuité si manifestation publique avec partenariat communal (4)	50 € (3)	1€ par personne	consommations (électricité + gaz) selon relevés des compteurs aux états des lieux
École privée de Bayon Association d'intérêt communal (1)	1				
Habitant de Bayon et de Virecourt					
Autre demandeur de Bayon et Virecourt (exemple : entreprises)		150 (3)			
Extérieur		250 € (3)			

CENTRE CULTUREL HENRI GAUDEL - VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE

Assiette	3 €	Tasse	3,50 €
Verre	2 €	Pièce de couvert	1,50 €
utre article	selon p	rix de vente actuel pa	r le fourni

(1) association qui contribue à l'animation de Bayon par une activité régulière ouverte à tous se déroulant au moins en partie sur le territoire de la Commune ; joindre le rapport d'activités présenté à la dernière assemblée générale.

(2) le dépôt de caution s'effectue lors de l'état des lieux d'entrée ; il ne sera restitué qu'une fois le solde de la facture finale réglé.
(3) un acompte de 50% est à joindre au contrat (non remboursé en cas d'annulation par le demandeur), les autres 50% sont à régler lors de l'état des lieux d'entrée. La location de la cuisine et des couverts du CCHG est gratuite pour les associations.

(4) sous réserve de l'accord de la Commune ; en contrepartie de la gratuité de la salle, le logo de la Commune de Bayon devra alors figurer sur tout support de communication de la manifestation publique à titre de partenaire.

(5) en cas de décès d'un habitant de Bayon, la Commune met gracieusement à disposition de la famille pour un pot de l'amitié le centre culturel ou la salle polyvalente ; s'agissant du centre culturel, la gratuité ne comprend ni cuisine, ni vaisselle, ni charges.

SALLE POLYVALENTE (capacité 59 personnes)

Pour des motifs liés à la nécessité de sauvegarder l'ordre et la tranquillité publics, et en dehors des cas de réunions ou de conventions passées avec des associations dans le cadre de leur activité, la location de la salle est réservée à l'organisation de vins d'honneur ou de repas de midi avec traiteur. Aucune nuisance ne sera tolérée après 22h00. En cas de location le week-end, la clé de la salle devra être remise dans la boite aux lettres de la Mairie le samedi soir au plus tard à 22h. La mise à disposition de la salle donne accès à la tisanerie (évier et réfrigérateur).

> TARIF A LA JOURNEE (ou pour une soirée du lundi au jeudi inclus)

	Tarifs	Caution	Charges	
École ou Collège de Bayon Communauté de Communes Association d'intérêt communal (1)	40 € ⁽³⁾ sauf si à but non lucratif ou gratuité si manifestation publique avec partenariat communal ⁽⁴⁾	Néant	Néant sauf	
Habitant de Bayon et de Virecourt Et autre demandeur de Bayon et de Virecourt (exemple : entreprises)	utre demandeur de Bayon et irecourt (exemple : 100 € (3) (5)		neant saur forfait charges de 30 €/jour du 1 ^{er} octobre au 30 avril	
Extérieur	200 € ⁽³⁾			

NB : Les sacs de déchets non-recyclables doivent être enlevés par l'utilisateur

MÉNAGE (CENTRE CULTUREL H. GAUDEL / SALLE POLYVALENTE / SALLES ASSOCIATIVES / STADE)

Après chaque utilisation de l'un ou l'autre de ces équipements municipaux, les opérations de remise en ordre sont effectuées par l'utilisateur au cours de la période allouée. La salle doit être rendue dans l'état où elle a été donnée. Dans le cas contraire, la Commune se réserve le droit de facturer des heures de ménage au coût horaire **indivisible** de **40 €**.

Ces tarifs ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal le 3 avril 2024 avec effet au 8 avril 2024.

Pour le Maire, L'Adjointe déléguée

Sylvie DELORME

⁽¹⁾ association qui contribue à l'animation de Bayon par une activité régulière ouverte à tous se déroulant au moins en partie sur le territoire de la Commune ; joindre le rapport d'activités présenté à la dernière assemblée générale.

⁽²⁾ le dépôt de caution s'effectue lors de l'état des lieux d'entrée ; il ne sera restitué qu'une fois le solde de la facture finale réglé.
(3) un acompte de 50% est à joindre au contrat (non remboursé en cas d'annulation par le demandeur), les autres 50% sont à régler lors de l'état des lieux d'entrée. La location de la cuisine et des couverts du CCHG est gratuite pour les associations.

⁽⁴⁾ sous réserve de l'accord de la Commune ; en contrepartie de la gratuité de la salle, le logo de la Commune de Bayon devra alors figurer sur tout support de communication de la manifestation publique à titre de partenaire.

 $^{^{(5)}}$ en cas de décès d'un habitant de Bayon, la Commune met gracieusement à disposition de la famille pour un pot de l'amitié le centre culturel ou la salle polyvalente ; s'agissant du centre culturel, la gratuité ne comprend ni cuisine, ni vaisselle, ni charges.